

## **Annonce pour les petits sabots.** **Que faut-il dire exactement ?**

---

Pierre Dherte  
05 décembre 2006

Lors de notre dernier conseil d'administration à l'Union, nous avons tous constaté la nécessité de redéfinir le contenu de l'annonce des petits sabots à l'attention des collecteurs et des artistes.

En effet, celle-ci contient trop souvent certaines formulations pouvant prêter à confusion et ne reflétant pas précisément les objectifs concrets de nos missions. Parmi les « annonces que nous souhaiterions éviter, citons par exemple : « *pour nos artistes nécessiteux* », « *... dans le besoin* », « *... faites un geste pour eux ...* », « *pour les artistes sans travail* », « *soyez charitables* », etc.

Ce genre de formulation pourrait suggérer une connotation liée à la compassion ou à la charité plutôt qu'**un appel à la solidarité, l'action philanthropique, la défense morale de nos membres ainsi que leur représentativité dans les institutions**. Ces définitions représentent une vision plus juste et plus précise de notre action et sont inscrites dans nos statuts.

Nous vous proposons donc de **ne pas hésiter à rappeler concrètement les points précis de notre action philanthropique** d'une part, **ainsi que ceux de notre engagement professionnel** et de représentativité de nos membres dans les institutions, d'autre part.

### **Pôle philanthropique :**

(avantages accordés par l'Union à ses membres)

- Aide financière à l'allocation de naissance.
- Aide financière à l'allocation de décès.
- Allocation trimestrielle aux membres de + de 60 ans.
- Interventions sous conditions dans les frais de maladie ou d'hospitalisation.

- Aide et conseils juridiques relatifs à la profession.
- Prêts d'argent sans intérêt.
- Dons en argent et aide exceptionnelle dans les cas graves.

## **La défense morale et la représentativité des professions de nos membres.**

Notre but n'est pas seulement philanthropique. Il vise aussi à une réelle défense de la profession de nos membres. C'est ainsi que nous assurons à nos membres la défense morale de leurs professions comme le veulent nos statuts.

Depuis plus de deux ans, l'Union des Artistes du Spectacle a décidé de renforcer ce pôle. Nous étions présents, via nos administrateurs, à URADEX et à PRO SPERE.

Aujourd'hui, avec l'aide de l'ASCO (l'Association des Comédiens), les comédiens sont également représentés dans des instances décisionnelles ou de concertation essentielles comme :

- **Le Comité de Concertation du Centre de l'audiovisuel et du Cinéma ;**
- **Le Comité de Concertation des Arts de la Scène;**
- **La Fédération Pro Spère représentant les créateurs de l'audiovisuel ;**
- **Le Collège Cinéma de Wallimage ;**
- **Le Bureau de programmation du théâtre des Doms à Avignon;**
- **la Coalition Francophone pour la diversité Culturelle;**
- **La Commission de Sélection des Films**
- **La FAS**

**L'Union est une fédération de tous les *artistes* du spectacle.**

Nous tenons enfin à préciser que d'après nos nouveaux statuts, l'Union est une Fédération d'artistes du spectacle regroupant principalement des comédiens mais également tous *les travailleurs du spectacle* comme : les techniciens, les metteurs en scène, les maquilleurs, les chanteurs lyriques, etc.

**En résumé, on peut donc dire que l'Union des Artistes aide les artistes FINANCIÈREMENT, JURIDIQUEMENT, et MORALEMENT !**

Cela me semble bien résumer notre action et nos trois principaux pôles d'activité.

**Pierre DHERTE**

Coordinateur ASCO (Association des Comédiens)  
Vice-Président de l'Union des Artistes